

REUNION DU 05 OCTOBRE 2010

Le cinq Octobre deux Mil dix à 20 heures 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Michel BAR, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : M BAR, Mme AUBRY, M CHENNEVIERE, M HUARD, Mme GUILLEMETTE, M RENARD, M VICTOR, M. LEMUNIER. M SOULARD, M. FERREY. Mme JOURDAN, M VALLEE

ABSENT EXCUSE : Mme MAUPAS

DEMISSIONNAIRES : Mme BOULAN, Mme SOHIER

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VALLEE

P.A.D.D (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Suite à une réunion de travail qui a finalisé le P.A.D.D., Monsieur POULAIN de l'Entreprise TECAM présente au Conseil Municipal le Projet d'Aménagement et de Développement Durable afin de le valider et de le proposer aux services de l'état.

Tarifs cantine

Monsieur le Maire, pour suivre l'évolution du coût de fonctionnement, propose d'appliquer une augmentation de 2%.

Après avoir discuté et échangé, le Conseil Municipal décide d'augmenter les prix du restaurant scolaire à compter du 1^{er} Janvier 2011 comme suit :

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Maternelle	3,11 €	3,17 €
Primaire	3,28 €	3,34 €
Exceptionnel	4,19 €	4,27 €

Point complémentaire : Lotissement de la Crête

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de mettre à l'ordre du jour de la réunion, en point complémentaire, le marché du Lotissement de la Crête. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la commission d'appel d'offres 2 entreprises moins disantes sont proposées à savoir :

- Lot éclairage public : Entreprise SPIE pour 11 867,73 H.T
- Lot voirie espaces verts : Entreprise EIFFAGE TP pour 55 905,74 HT

L'estimation pour la totalité était de 17 723 H.T pour le Lot éclairage public et de 67 322 H.T pour le Lot voirie, espaces verts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir ces deux entreprises et autorise le Maire à signer le marché.

Questions diverses

↳ : Bail Gendarmerie : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de la Gendarmerie est arrivé à échéance le 31 Mai 2010. Un nouveau bail a été proposé pour 9 ans, pour un montant de 47 002,11 € par an avec une révision tous les 3 ans basée sur le coût de la construction.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte ce nouveau bail et autorise le Maire à le signer.

↳ : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre en date du 21 Septembre 1995 par laquelle Madame le Président du Conseil Général l'informe qu'en application de la loi 83-663 du 22 Juillet 1983 le Département a décidé de procéder à l'élaboration d'un plan départemental des itinéraires et promenade et de randonnée.

Cette loi prévoit que les communes concernées délibèrent d'une part sur le projet de plan départemental et, d'autre part, sur les chemins à inscrire en les désignant de façon précise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt du dossier :

- 1°) émet un avis favorable sur le projet de plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.
- 2°) approuve l'inscription des chemins suivants au plan départemental avec la possibilité de proposer des chemins complémentaires non inventoriés sur les documents joints :
 - Chemin rural n° 107 dit des Bois de Cantelou
 - Chemin rural n° 14 du Bourey au Moulin d'Enfernay
 - Chemin rural n° 114 des Binettes au Hameau Sébire
 - Chemin rural n° 116 dit des Ronceraies
 - Chemin rural n° 124 de la Commune
 - Chemin rural n° 89 de la Gare
 - Chemin rural n° 47 dit sentier de la Chaise
 - Chemin rural n° 11 de la Route Départementale
 - Chemin rural n° 94 dit de Bellevue
- 3°) s'engage en cas d'aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au plan départemental à assurer doit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution de même qualité.

↳ : Chemin de randonnées : autorisation de balisage sur la commune :

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et considérant l'intérêt que représente pour la commune la création d'un itinéraire équestre sur son territoire, le Conseil Municipal :

- approuve l'itinéraire équestre proposé par le Pays Sud Calvados
- autorise la Communauté de Communes de la Suisse Normande à réaliser ou faire réaliser le balisage correspondant (balisage orange selon la charte nationale du Comité National de Tourisme Equestre)

↳ Demande d'indemnité : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du cabinet d'Avocats Lafarge demandant à la Commune une indemnité de 214 546,38 € pour le préjudice subi par Monsieur et Madame HAMEL suite à la chute d'un rocher sur leur restaurant. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de faire appel à des personnes compétentes ainsi qu'à un Avocat pour défendre au mieux les intérêts de la Commune si ce dossier était porté au contentieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre tous les conseils nécessaires auprès d'un Avocat de son choix.

↳ Convention d'utilisation d'un terrain communal : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur COUSTAUX de la « Guinguette à tartine » pour l'utilisation du terrain communal pour charger et décharger ses canoës. Afin de faciliter l'accès avec un véhicule Monsieur COUSTAUX achèterait du tout venant qui serait étalé par les employés communaux. Un projet de convention sera soumis et entériné par le Conseil Municipal lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

↳ Utilisation de l'ancienne salle des fêtes : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a donné l'autorisation à la Directrice de l'Ecole Maternelle d'utiliser tous les matins l'ancienne salle des fêtes pour la motricité. Le vestiaire servira de local pour le matériel à stocker.

↳ Aire de service pour les camping-cars : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une information sera diffusée pour informer de l'ouverture d'une aire de service et d'une aire de stationnement pour les camping-cars.

↳ Travaux voiries par la Communauté de Communes de la Suisse Normande : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite une visite sur place par les représentant voirie de la Communauté de Communes, la réfection de certains chemins sera proposée à savoir pour 2011 : La Varende, Le Pavillon, Les Hauts-Vents et une demande sera faite pour le bas de la Cannelette et pour 2012 : Le Ham, les Fereys et la Cannelette.

La séance a été close à 23H00